



Délégation recue le 14 mars 2019

Diffusion aux membres du Conseil Syndical

Peggy Paris, Marie-Christine Hibon, Baptiste Amiet, Jean-Christophe Saluste, Isabelle Perrin

Le SPAC-CFDT a confirmé sa représentativité en décembre 2018 avec des résultats en progression partout, le retour en CHSCT DGAC et au CT DSNA entre autres.

De nombreux sujets qui vont être évoqués maintenant, peuvent être traités au niveau adéquat (SDP, SDRH, DO, DSAC) néanmoins un tour d'horizon nous paraît nécessaire avec la secrétaire générale de la DGAC, pour mettre en exergue quelques points d'ordre général.

EFFECTIFS : La CFDT a réaffirmé la nécessité d'assurance de l'augmentation des recrutements dès 2020. La durée de formation d'un contrôleur est de 5 ans, il est indispensable d'anticiper les départs avec une prévision d'ouvertures des concours. Les recrutements de CDI d'ouvrier contractuel ne doivent pas se limiter aux familles dites prioritaires et la CFDT demande l'arrêt du recours aux emplois précaires (Intérim, CDD).

La cible du gouvernement à -50000 fonctionnaires (environ -2,5% pour la DGAC) et la SG signale que les arbitrages de Matignon ne sont pas en la faveur du Ministère. Elle affiche néanmoins une confiance raisonnable pour un schéma d'emplois à 0, mais ne pense pas pouvoir obtenir l'augmentation des effectifs qu'elle demande.

S'ajoutant à cela qu'il est certain qu'une augmentation du nombre de contrôleurs aériens est dans les tuyaux, il y a de quoi s'inquiéter en cas de schéma d'emplois à 0 pour les activités support. Le SPAC-CFDT maintient sa demande forte d'une augmentation de l'effectif tous métiers. Cela constituera un élément clé en préalable de la négociation du protocole social.

PROTOCOLE SOCIAL : Il y aura un nouveau protocole ; sa durée sera de 5 ans. Très long pour le SPAC-CFDT. Une vision à 5 ans pour les effectifs tient de la boule de cristal. Une réflexion va être entamée par l'administration pour répondre à la problématique, avec par exemple des mesures conditionnelles.

Le SPAC-CFDT souhaite que les négociations démarrent en 2019 ; le SPAC CFDT considère à l'instar de la SG qu'elles pourraient débiter par un tour de piste avril/mai avec de premières négociations dès septembre 2019 ; au préalable, les GT restés inachevés (GT 2, 3, 23...) devront aboutir.

Le SPAC-CFDT propose d'identifier lors du premier tour de piste l'ensemble des points qui doivent être négociés en gardant à l'esprit l'épine EFFECTIFS dans le pied...



Délégation recue le 14 mars 2019

HORAIRES VARIABLES A FARMAN : La DGAC n'avait pas souhaité intégrer la revendication du SPAC-CFDT au protocole 2016-2019. Et de nombreuses manœuvres dilatoires (passages successifs en CHSCT, promesses d'enquêtes de la part de la direction non tenues, etc...), malgré l'action continue de la CFDT (assemblées, enquêtes, interventions en CT et CHSCT).

La représentativité du SPAC au siège de la DGAC depuis les dernières élections (+49,78%) doit être prise en considération et contraindre l'administration à répondre à ce projet d'horaires variables, souhaité par un nombre d'agents en poste à Farman suffisamment important pour être pris en considération.

Le SPAC-CFDT demande l'ouverture de négociations sur ce sujet, avec un cadre temporel, l'assurance de la co-construction d'une proposition aux agents, et une prise en compte de l'expression des agents sur le projet une fois abouti.

TELETRAVAIL : Le SPAC-CFDT demande la mise en place d'une réflexion sur un accès assoupli au télétravail, plus en phase avec la réalité des plannings de travail des agents. Nous argumentons avec le travail des inspecteurs de surveillance des DSAC et leurs activités de rédactions ou de préparations d'audits.

La position d'une journée de télétravail, un jour fixe et non amovible, ne répond pas toujours aux besoins des agents, ni des services.

L'élargissement des fonctions télétravaillables annoncées depuis plusieurs mois va passer par la sécurisation des accès, dictées par la PSSI. Un pic à franchir pour les AIG (administrateurs de l'informatique de gestion) qui sont en premier ligne et parfois en sous-effectifs.

L'accès au télétravail pour les personnels administratifs de la DSNA est encore une fois évoquée par le SPAC-CFDT.

MOYENS SYNDICAUX : La confirmation que l'enveloppe de la prochaine CNDS (Convention Nationale de Dialogue Sociale) sera constante pour la période 2019-2022. Pour la CFDT, les conventions locales devront pouvoir continuer à compléter la convention nationale comme elles le font actuellement.

La secrétaire générale nous aura accordé 3 heures d'entretien. Cette volonté manifeste d'écoute doit être considérée dans l'analyse du rôle que l'administration envisage de donner à notre syndicat dans le processus de négociation qui s'annonce. Il est nécessaire de faire remonter dans les semaines qui suivent un contenu construit de revendications et objectifs. Par ailleurs, le support du contrôle, qui comprend les IESSA, nous paraît en fâcheuse posture du point de vue des effectifs à venir, de surcroît avec des départs annoncés massifs. La question des moyens humains et financiers alloués à l'ENAC pour former les personnels DGAC sera un autre point d'attention à porter. A suivre...